



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U13

- Saison 2010/2021 -

Préalable : Contexte Covid-19

Vu l'incertitude actuelle du contexte créée par la présence de ce coronavirus, vu l'incapacité d'en présager son devenir, ce règlement établi pour un fonctionnement dans un cadre « normal », pourra être remis en question, par l'évolution des conditions sanitaires qui nous seraient imposées. Dans ce cadre, si des adaptations ponctuelles s'avéraient nécessaires, elles feront état d'une nouvelle diffusion du document.

SPECIFITES du CHAMPIONNAT U13 :

Licenciés U13, U12, U11 (3 maxi), licenciées U14F, U13F

Pratique 8 X 8

Ballon Taille 4

Aire de jeu Demi-terrain

Temps de jeu 2 X 30' pour 1 seule rencontre

Temps de jeu 2 X 15' pour 2 rencontres

Temps de jeu 2 X 10' pour 3 rencontres

Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point

PREAMBULE, CONTEXTE, FORMAT de championnat :

En fin de la saison, une seule équipe accédera au niveau Régional U14 pour la saison 2021-22.

Pour le district du Gers, en U13, la formule de championnat de la saison 2019-20 est reconduite en grande partie pour la saison 2021-22. Elle sera déclinée en 2 phases distinctes.

La première phase de Brassage/Qualification se déroulera de Septembre à Décembre sur 2 niveaux. Elle sera suivie d'une deuxième phase de Championnat sur 3 niveaux de Janvier à Mai/Juin.

Pour la 1^{ère} phase, les clubs doivent engager leurs équipes en **D2** ou **D3** suivant leur niveau estimé.

ORGANISATION du CHAMPIONNAT U13:

➤ Première phase : Brassage/Qualification

Les rencontres de la première phase se dérouleront en plateau, sur 4 ou 5 journées, à priori suivant les engagements, 1 poule unique **D2**, et 2 poules géographiques en **D3**.

A l'issue de la première phase en **D2**,

- les 6 premières équipes accéderont à la D1 pour la 2^{ème} phase du championnat (⌘)
- Si « Eng » >14, les 2 dernières équipes seront reversées en D3 pour la 2^{ème} phase (*)
- Les « R » équipes restantes poursuivront le championnat en D2 pour la 2^{ème} phase

(⌘) Si un club refuse d'évoluer en D1-Ph2, il sera fait appel au club classé 7 ou 8^{ème}. A défaut, la poule de D1-Ph2 sera réduite à 5 équipes. Ce club ne pourra pas prétendre au titre en D2

Restriction accession en D1-Ph2 : Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe.

(*) Le nombre de descente sera fonction du nombre d'équipes engagées en D2, et ce, afin de constituer à minima une poule de 9 en D2 pour la Ph2, et vu que 2 équipes accéderont de D3
⇒ Au Maxi : 2 descentes si Eng>14 (R>6) ⇒ 1 descente si Eng=14 (R=6) ⇒ 0 si Eng<14 (R<6).

S'il y a lieu, ce nombre de descentes pourra être encore réduit pour équilibrer les poules en Ph-2.

A l'issue de la première phase en **D3**,

- les 2 premiers accéderont à la D2 pour la 2^{ème} phase du championnat (§)
- Les autres équipes poursuivront le championnat en D3 pour la 2^{ème} phase.

(§) : Un club pourra refuser de faire évoluer son équipe 2 en D2-Ph2 si son équipe 1 engagée en D2 est relégable. Dans ce cas, pour la phase 2, l'équipe 1 sera considérée comme maintenue en D2, et l'équipe 2 restera en D3, et pourra disputer le titre de D3.

Sinon, si un club refuse de faire évoluer son équipe en D2-Ph2, cette accession sera proposée aux 2 équipes suivantes au classement. Ce club ne pourra pas prétendre au titre en D3.

Si ces accessions ne sont pas honorées, à défaut, les équipes rétrogradables de D2 seront maintenues suivant l'ordre du classement.

Suivant l'engagement des équipes par niveau, le nombre d'ascension pourrait être porté de 2 à 4. Il sera précisé ultérieurement au vu de l'engagement des équipes.

Deuxième phase : Championnat

Le championnat comprendra désormais 3 niveaux et se déroulera de Janvier à Mai/Juin 2020 :

- **D1** : Poule unique de 6 équipes – Match sec, en aller-retour sur 10 journées
- **D2** : Poule unique de 9 à 12 équipes – Rencontres en plateau sur 5 journées.
- **D3** : 2* poules géographiques de X équipes, rencontres en plateau sur 3 ou 4 journées.

A l'issue de cette troisième phase :

- **D1** : Le 1^{er} de la poule unique sera déclaré champion du Gers D1, et accèdera en U14-R
- **D2** : Le 1^{er} de la poule unique sera déclaré champion du Gers D2
- **D3** : Un dernier plateau regroupera les 2 premiers de chaque poule (avec conservation du score acquit lors du match de poule), pour une finale à 4.

⇒ Le vainqueur de cette finale sera déclaré champion du Gers D3

Lors de cette journée, sur le même principe, des plateaux complémentaires regroupant les 3-4^{ème}, les 5-6^{ème}, les 7-8^{ème} de chaque poule seront proposés en clôture de la saison.

REGLES de DEPARTAGE des EQUIPES :

En cas d'égalité de points au sein d'une même poule, le départage sera établi de la façon suivante :

1. Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes.
2. Le goal-average particulier dans les confrontations directes
3. Le goal-average général
4. Meilleure attaque général
5. Meilleure défense général
6. Tirage au sort.

En cas d'équipe dans des poules différentes, le départage sera établi suivant :

1. La place au classement général de la poule
2. Puis par ordre, les ratios points, goal-average, attaque, défense / matchs joués.
3. Puis s'il y a lieu, ... par tirage au sort.

FUTSAL U13 :

Il se déroulera sur 3 journées : 2 journées de qualification et 1 journée de finale ou classement.

L'engagement d'une équipe en championnat donne droit à la présentation d'une équipe en Futsal.

Les équipes engagées pour la phase 1 en D2 seront intégrées sur le niveau 1, les autres en niveau 2.

Pour le tournoi final par niveau, un club (ou entente) ne pourra être représenté que par une seule

équipe. L'organisation de cette compétition sera précisée ultérieurement en fonction de la disponibilité des salles, et des dates retenues pour ces journées.

FESTIVAL U13 :

Il se déroulera sur 3 journées : 2 journées de qualification et 1 journée de finale départementale.

Les 6 équipes de D1-Ph2 seront directement qualifiées pour la phase finale du Festival U13.

Pour les autres équipes, une phase de qualification sera organisée en X poules de 4 ou 5 (suivant engagement), et disputée en plateau, afin de qualifier 10 équipes pour la finale du Festival, et 16 équipes pour la finale de la Coupe du Gers

Les X équipes 1 des clubs évoluant en D2-Ph2 seront têtes de série lors du tirage au sort pour la composition des X poules.

DIVERS, RAPPEL :

Une journée d'accueil U13 sera proposée le 12 septembre 2020, en vue de la première journée du championnat envisagée le 26 septembre 2020.

En D1, lors de la phase 2, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse serait disponible.

Pour les clubs présentant 2 équipes engagées sur des niveaux différents sur un même WE, un forfait de l'équipe de niveau supérieur entrainera de fait le forfait de l'équipe de niveau inférieur.

La saisie des résultats sur FootClubs par le club premier nommé devra se faire impérativement le jour suivant les rencontres, avant 20h, sous peine d'amende.

Le retour des feuilles de matchs complètes par le club recevant devrait être effectif avant le jeudi midi suivant la rencontre, sous peine d'amende, sachant que la complétude (et/ou la fourniture) de la feuille de match des équipes engagées reste de la responsabilité du club concerné.

ENGAGEMENTS

Lors de l'engagement, le club devra

- Identifier le responsable de la catégorie U13,
- Dénombrer et engager les équipes par niveau D2, D3
- Désigner le terrain de prédilection, en regard des équipes (surtout pour les ententes)
- Préciser son aptitude, sa prédisposition pour jouer le samedi matin : **Prioritairement** ; **Indifféremment** ; **Ponctuellement** (Indiquer les restrictions) ; **Jamais** (Préciser la contrainte)
Exemple de restriction gérable : Uniquement en réception ; Déplacement de moins de xx km ; Pas le 1^{er} samedi du mois ; Pas l'hiver ; Uniquement l'équipe 1 ; etc, etc ...

Limite d'engagement pour les U13 : **le lundi 31 Aout 2020**

CAS NON PREVUS :

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire, par le Comité Directeur du District.

| Version | Description | Date |
|---------|--|------------|
| V0 | Les orientations générales de début de saison – Engagement Equipes | 24/07/2020 |
| | | |